

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/06/2010

Réception par le Prefet : 28/06/2010

Publication : 02/07/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-2-2-1

Séance du vendredi 25 juin 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

CESSION DES PARTICIPATIONS DE LA SADE DANS LE CAPITAL D'ALSABAIL

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de la cession des actions de la SADE dans le capital d'ALSABAIL dans le respect des dispositions de l'article 14 des statuts de la SEM,
- Décide que la recherche de repreneurs devra s'effectuer dans le cadre d'une approche concertée entre les deux Départements actionnaires et la SADE et s'inscrire dans la logique d'ALSABAIL avec la garantie des refinancements,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour statuer le moment venu sur la cession des actions de la SADE au vu de l'identité des cessionnaires et dans le respect des principes édictés par le Conseil général dans le présent rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Guy DAESSLE, Alphonse HARTMANN et

Pierre BIHL ne participent pas au vote

En leur qualité d'administrateur d'ALSABAIL